LETTRES ECRITES
A MONSEIGNEUR
L'ARCHEVESQUE
DE PARIS,
PAR L'AUTEUR
DE LA TRADUCTION
de S. Chryſoſtome, ſur les Epiſtres de S. Paul, avec ſa Retractation.

A PARIS,

Chez FRANÇOIS MUGUET, premier Imprimeur du Roy, du Clergé de France, & de M. l'Arch. ruë de la Harpe, aux trois Rois.

MDCXCIV.

Avec Privilege du Roy.

LETTRE ECRITE A MONSEIGNEUR L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

PAR L'AUTEUR

DE LA TRADUCTION de S. Chryſoſtome, ſur les Epiſtres de ſaint Paul.

MONSEIGNEUR,

Ayant reconnu que dans la Traduction que j'ay faite des Homelies de S. Chryſoſtome ſur les Epiſtres de S. Paul, j'eſtois tombé par pure ignorance, ou pour n'avoir pas apporté aſſez d'application à cet ouvrage, dans des fautes qui contre mon

intention alloient à alterer le ſens de mon Auteur, & à donner atteinte à ce qu'il y a de plus grand dans la Religion : je me ſuis crû obligé en conſcience d'en faire une rétractation ſolennelle, pour réparer autant que je le puis le ſcandale que j'avois donné ſans deſſein, & pour mettre à couvert ma réputation ſur le ſujet de la Foi, dont tout Chrétien doit eſtre jaloux. J'ay pour cela dreſſé un Acte précis, & je prétens le rendre public. J'y déclare ma ſoumiſſion parfaite à l'Egliſe en toutes choſes; & j'y touche en particulier deux endroits ſur l'unité de Perſonne en deux natures en JESUS-CHRIST, où je m'eſtois, ſans y penſer, écarté du vray ſens de S. Chryſoſtome, & de la Foy Catholique. J'y reconnois tres-humblement ma faute, & en marque toute la douleur poſſible. Je l'avois déja envoyé à Paris il y a quelque temps pour eſtre imprimé, & mis, comme le porte le titre, à la teſte de ma Traduction, & particulierement du cinquiéme & dernier Volume, ſur lequel il tombe. Et je ne ſçavois pas encore pour lors, MONSEIGNEUR, que VÔTRE GRANDEUR eût pris connoiſſance de cette affaire, comme Juge naturel de la Doctrine, tel que je feray toûjours profeſſion de vous recon-

noiſtre ; l'avant appris depuis, j'ay crû, MONSEIGNEUR, vous devoir rendre compte de ma foy avant que d'en inſtruire le public. Je n'aurois pas la hardieſſe de me preſenter moy-meſme à VÔTRE GRANDEUR, accoûtumé que je ſuis à vivre dans la ſolitude & dans l'éloignement du monde, retiré à quelques lieuës de Paris dans un Village d'où je ne ſors preſque pas. Je ne le pourrois pas meſme preſentement, incommodé d'une fluxion ſur les yeux, qui me menace de perdre la vûë. Permettez-moy, MONSEIGNEUR, d'y ſuppléer par cette Lettre que j'ay l'honneur de vous écrire ; de vous envoyer en meſme-temps, comme je prens la liberté de le faire, ma Rétractation, toute écrite & ſignée de ma main, & de ſupplier VÔTRE GRANDEUR, de vouloir bien, ſi vous l'approuvez, qu'elle s'imprime inceſſamment, avec les corrections & la note que je joins icy, pour vous ſoumettre le tout, preſt, ſi vous ne jugez pas que c'en ſoit aſſez, à faire outre cela tout ce que VÔTRE GRANDEUR m'ordonnera, & ne deſirant que de ſatisfaire l'Egliſe par l'obeïſſance aveugle & ponctuelle que j'auray pour l'execution de vos ordres. Prononcez ſur le tout, MONSEIGNEUR,

afin que rien ne paroiſſe que ſous vôtre autorité ; je m'y tiendray toûjours inviolablement comme mon devoir m'y engage. Je ſuis avec un tres-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

De VÔTRE GRANDEUR,

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur
FONTAINE.

De Viris le 4. Septembre
1693.

RETRACTATION DE L'AUTEUR de la Traduction des Homelies de S. Chryſoſtome, ſur S. Paul, dreſſée par ce Traducteur pour eſtre miſe à la teſte de ſa Traduction, & particulierement de ſon dernier Tome qui contient les Homelies ſur les Epiſtres à Timothée, à Tite, à Philemon & aux Hebreux.

COmme il n'y a rien qui doive eſtre plus precieux à un Chrétien que ſa foy, rien ne doit auſſi le toucher plus ſenſiblement que de ſe voir accuſé de vouloir favoriſer quelque hereſie contre la doctrine de l'Egliſe. Il a paru depuis peu un Ecrit imprimé ſans nom d'Auteur, qui dénonce à Meſſieurs de Sorbonne la Traduction des Homelies de S. Chryſoſtome ſur l'Epiſtre aux Hebreux imprimée chez André Pralard l'an 1690. comme un ouvrage où l'Auteur a eu deſſein de renouveller l'hereſie de Neſtorius, & qui étend la meſme accuſation ſur beaucoup d'autres perſonnes qui n'ont jamais eu la moindre part à cet ouvrage. Le meſme Ecrit rapporte effectivement pluſieurs endroits de cette Traduction où il ſe trouve des fautes tres-conſiderables contre la foi, & des paſſages mal

traduits ; & il en conclud que l'Auteur a voulu alterer la foi de l'Incarnation & la verité de la doctrine de l'Egliſe, touchant l'union hypoſtatique du Verbe avec l'Homme dans une ſeule Perſonne qui eſt JESUS-CHRIST. Une telle accuſation eſt trop importante pour permettre au Traducteur de S. Chryſoſtome de demeurer dans le ſilence, & de ne pas rendre compte de ſa foi à l'Egliſe, que les fautes de ſa Traduction ont ſcandaliſée. On peut & on doit conſiderer dans cette accuſation deux choſes tres-differentes l'une de l'autre ; l'une qui regarde l'intention veritable du Traducteur, & l'autre qui regarde les fautes qu'il a faites dans ſa Traduction. Je fais donc ſur la premiere cette proteſtation tres-ſincere devant Dieu, que je n'ai jamais eu d'autre foi que celle de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine : qu'il ne m'eſt jamais venu en l'eſprit, & que je n'ai eu de ma vie la moindre penſée de vouloir bleſſer en quoy que ce ſoit la pureté de cette foi, pour laquelle je ſerois preſt de mourir, & que j'ai une ſenſible douleur d'avoir donné ſujet par les fautes de ma Traduction, de m'imputer un deſſein ſi criminel, & ſi oppoſé au profond reſpect que j'ai toûjours eu pour la foi tres-pure

de

de l'Egliſe. C'eſt ce qui fait que loin de me plaindre qu'on ait relevé les fautes de ma Traduction, je me tiens au contraire obligé à l'Auteur de l'Ouvrage fait ſur ce ſujet, puiſque cela m'a donné lieu de les connoître & d'en faire un déſaveu formel & authentique. Je voudrois pouvoir reparer le ſcandale qu'elles luy ont cauſé, & je l'effacerois volontiers de mon ſang. Sur la ſeconde je me ſens auſſi obligé de faire cette declaration, que n'eſtant point Theologien, & n'ayant pas d'ailleurs travaillé à cette Traduction avec toute l'application & tout le temps neceſſaire, je ſuis tombé ſans deſſein & par pure inadvertance dans pluſieurs fautes que je condamne tres-ſincerement, m'écartant pour lors, ſans y prendre garde & par pur égarement, de la verité de la foi Catholique, & meſme du veritable ſens de S. Chryſoſtome ſur l'Epiſtre de S. Paul aux Hebreux à la page 276. de ma Traduction, où je fais ainſi parler ce Pere. *S. Paul confond ici differens Heretiques : il confond les Juifs en montrant qu'il y a deux Perſonnes en* JESUS-CHRIST, *Dieu & l'Homme, &c.* Et cinq ou ſix lignes aprés la meſme page : *Il confond Marcel & les autres, en montrant que les deux Perſonnes qui ſont en* JESUS-CHRIST *ſont ſubſiſtantes par elles-*

meſmes & ſeparées entr'elles, *&c.* Je crois devoir m'expliquer plus particulierement ſur ces deux propoſitions qui frappent le plus, & marquer ce qui m'y a fait manquer dans la verſion que j'y ai faite du texte de S. Chryſoſtome. Je n'ai pas ſçû la difficulté qu'il y a dans ces deux endroits à découvrir au juſte ce que S. Chryſoſtome y établit. J'ignorois quand j'ai fait ma Traduction la difference qui ſe trouve au premier endroit, avec lequel l'autre ſe doit lier, ſoit entre les éditions diverſes, ſoit entre les Interpretes ou Scholiaſtes, quelques uns croyans même que le texte de S. Chryſoſtome eſt corrompu en ce lieu-là dans la plûpart des éditions; les uns faiſant tomber toute la propoſition (aprés l'avoir changée conformément à une ancienne édition Latine, qui porte ſimplement ces termes, *duas eſſe perſonas & unum Deum*) ſur les deux premieres perſonnes de la Trinité; d'autres rapportans ſans y rien changer les *deux Perſonnes* au Pere & au Fils, & *le Dieu & l'Homme* à JESUS-CHRIST; les autres enfin expliquant auſſi de JESUS-CHRIST les *deux Perſonnes*, mais ne faiſant prendre à S. Chryſoſtome en ce premier endroit, le mot de *Perſonne*, & dans le ſecond ce meſme terme & celuy *d'hypoſtaſe*,

Bâle.

qu'en un ſens *impropre*, comme ſi ces deux termes euſſent ſignifié *nature & ſubſtance*, ſuppoſans d'ailleurs qu'avant le temps de Neſtorius, dont l'hereſie obligea de parler ſur le myſtere de l'Incarnation avec plus de précaution, ces mots de *perſonne* & *d'hypoſtaſe*, ne ſe trouvoient pas par tout dans les écrits des Peres, ſi exactement diſtinguez de ceux de *nature* & de *ſubſtance*, qu'ils l'ont eſté depuis : au reſte convenans tous que ce Pere a toûjours eſté fort éloigné de l'erreur de Neſtorius, & remarquans qu'ailleurs, quand il uſe du mot de *perſonne* dans ſa *propre* ſignification, il ne met qu'une perſonne en JESUS-CHRIST, & nie poſitivement qu'il y en ait deux. Dans cette ignorance où j'eſtois (qui ne peut paſſer que pour groſſiere, & dont l'aveu, que je me crois obligé de publier en reparation de ma faute, fait aſſez voir que je n'ai pas ſçû meſurer mon travail à ma portée, & que j'y ai entrepris avec trop de legereté un ouvrage au deſſus de mes forces) je n'ai pas pris garde qu'en penſant rendre les deux propoſitions de S. Chryſoſtome plus intelligibles par l'addition que j'ai faite de ces mots *en* JESUS-CHRIST. .... *Qui ſont en* JESUS-CHRIST, je déterminois nommément & expreſſément ce

qui ne l'eſtoit pas de meſme maniere dans le texte. J'aurois dû meſme en ne déterminant rien plus que S. Chryſoſtome dans le Grec, & les Interpretes dans le Latin, mettre en marge une note, ſuivant à peu prés ce qu'avoit fait *Fronton du Duc* dans l'édition Latine de S. Chryſoſtome qu'il fit faire en 1614. & qu'on appelle la Grand Navire, où ce ſçavant Jeſuite, aprés avoir traduit en Latin de mot à mot le texte Grec, ſans y ajoûter, comme j'ai fait, le nom de JESUS-CHRIST, met à la fin du cinquiéme & dernier Volume les notes de Sixte de Sienne ſur S. Chryſoſtome, entre leſquelles il y en a une ſur cet endroit des Hebreux; & je reconnois que n'ayant point uſé de cette précaution dans ma verſion Françoiſe, que cette Langue vulgaire a fait paſſer entre les mains du peuple, cela ne pouvoit que cauſer du ſcandale, & porter l'idée du Neſtorianiſme dans l'eſprit des perſonnes qui liroient cet ouvrage, comme ſi ce Pere eût paru favoriſer cette Hereſie avant ſa naiſſance, qu'il a au contraire combatuë par avance, eſtant un de ceux qui ont en ce point le plus nettement developpé la foi de l'Egliſe. Pour reparer en cela ma faute autant que j'en ſuis capable, j'ai donné ordre

qu'on corrigeât ces deux endroits dans l'imprimé, en retranchant *en* JESUS-CHRIST.... *qui ſont en* JESUS-CHRIST, comme des termes qui déterminent formellement & préciſément, où S. Chryſoſtome ne détermine pas de meſme, & y ajoûtant une note en marge, en conformité de ce que j'en declare ici. Mais outre cela je me crois obligé de faire une retractation préciſe telle que je la fais preſentement par cet Acte ; preſt ſi celle-ci ne ſuffit point d'en faire une autre telle qu'il conviendra, & d'executer ponctuellement en cette affaire tout ce qui me ſera ordonné. J'ai encore fait changer quelques endroits dans ma Traduction, où ma maniere de parler ſur ce ſujet n'étoit pas aſſez claire, & j'en changerois plus s'il en eſtoit beſoin. Mais au reſte je proteſte, comme j'ai déja fait, que je ne me ſuis jamais écarté avec deſſein du ſens de S. Chryſoſtome ny de la doctrine de l'Egliſe, & que j'ai toûjours voulu prendre par tout l'eſprit de mon Auteur & de l'Egliſe ma mere ; ſi reprehenſible que je me reconnoiſſe d'ailleurs, je ne puis que je ne me juſtifie ſur mon intention, n'ayant jamais dans ma Traduction commis une infidelité affectée, ſoit en ſupprimant de

deſſein quelques endroits, ſoit en les affoibliſſant, & les fautes que j'ay faites en cette verſion ne m'étant échappées que par ignorance, ou pour n'y avoir pas fait aſſez d'attention.

Mais comme l'amour de la verité m'oblige à condamner mes fautes, la juſtice & la charité m'engagent auſſi à declarer que ces fautes ſont purement perſonnelles, & ne peuvent eſtre attribuées à d'autres qu'à moi ſeul, puiſque je n'ay communiqué mes ouvrages à aucun de mes amis, & qu'ainſi il y auroit une tres-grande injuſtice à vouloir rendre reſponſables de ce que je fais des perſonnes que je ne conſulte jamais ſur ces Ouvrages. Fait à Viris ce dernier Juillet 1693.

FONTAINE.

SECONDE LETTRE DU MESME AUTEUR A MONSEIGNEUR L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

Où il déſavouë l'avertiſſement fait ſous ſon nom, & retracte avec ſoûmiſſion ce qu'il peut y avoir de fautes dans ſa Traduction.

MONSEIGNEUR,

Auſſi-toſt que j'ay appris ce que VÔTRE GRANDEUR m'a fait ſçavoir & d'un

avertiſſement fait ſous mon nom que l'on débitoit, & des alterations qu'on a remarqué que j'avois faites dans la Traduction de ſaint Chryſoſtome, en omettant beaucoup d'endroits, & donnant à d'autres un ſens contraire à celuy de l'Auteur, & meſme à la doctrine de l'Egliſe; je me ſuis ſenti obligé de me donner l'honneur d'écrire encore à VÔTRE GRANDEUR, pour luy renouveller ma Retractation, & l'aſſurer que cet Averriſſement n'eſt point de moy, & que je n'y ay jamais eu de part. Sur le bruit confus qui m'avoit appris qu'on le vouloit faire, je donnay ordre autant que je le pus pour l'empeſcher; & comme je ſuis hors de tout commerce ſans aller à Paris qu'une fois en ſix mois, & n'y écrivant point, je n'avois pas ſeu qu'il fuſt neceſſaire de faire une declaration formelle, que cet écrit n'eſtoit point de moy, comptant que ma Retractation ſignée de ma main, & envoyée à VÔTRE GRANDEUR, avec une Lettre en conformité, feroit qu'on ne me le pourroit plus imputer. Mais puiſque je reconnois que cela ne ſuffit pas, j'adreſſe cette nouvelle Lettre à VÔTRE GRANDEUR, pour luy proteſter que cet Avertiſſement m'eſt tout-à-fait étranger, & que je renonce à ce qui y

eſt

eſt marqué pour ma défenſe ; je m'en tiens à ma Retractation dans les termes de laquelle je demeureray toûjours, auſſi bien que dans la vive douleur de la faute qui m'eſtoit échapée contre l'unité de perſonne en JESUS-CHRIST. Et en cela, MONSEIGNEUR, il paroiſt aſſez que tout ce que j'ay dit ſur cette matiere de l'unité de perſonne en JESUS-CHRIST, comme y en établiſſant deux, que je n'aurois pas nommement deſigné dans ma Retractation, doit eſtre cenſé retracté comme ce qui eſt exprimé, & je declare icy que je le retracte de meſme & tres-expreſſement. Pour ce qui regarde d'autres matieres telles que ſont la poſſibilité des preceptes, la reſiſtance à la grace, la liberté de cet eſtat, la volonté de Dieu de ſauver tous les hommes, & la mort de JESUS-CHRIST pour le ſalut éternel de tous, le peché originel, la predeſtination & la reprobation, je puis jurer devant Dieu, à qui je croirois mentir ſi j'eſtois capable de rien déguiſer à VÔTRE GRANDEUR, que je n'ay jamais voulu faire entrer aucune erreur dans ma Traduction. Il eſt vray que dans toute cette Traduction & particulierement des Homelies ſur l'Epiſtre aux Romains, j'ay omis beaucoup d'endroits

de saint Chrysostome, ne pretendant pas en faire une version literale comme j'en ay averti dans la seconde edition de cette Epistre; & ce qui s'est imprimé depuis quelque temps contre ma version, & que V. G. a eu la bonté de me faire sçavoir en m'ordonnant sur cela de satisfaire l'Eglise, m'a fait connoistre, par la reflexion que j'y ay faite, que je me suis souvent écarté de la doctrine Catholique & du sens de mon Auteur toûjours orthodoxe, & que j'y ay avancé plusieurs propositions dures, qui prises à la rigueur, auroient un mauvais sens & contraire à la foy de l'Eglise; & je dois avoüer qu'en y regardant de plus prés, on m'y a fait trouver des alterations visibles en bien des endroits, comme si je n'avois pas reconnu en Dieu, ny fait reconnoistre à mon Auteur, un dessein sincere de sauver tous les Hommes, & en JESUS-CHRIST Homme Dieu de mourir pour eux tous, quoy qu'il s'en explique positivement en beaucoup de lieux; que j'eusse donné une idée de la liberté de l'estat present toute compatible avec la necessité, ne l'opposant qu'à la contrainte; que je n'eusse point reconnu de resistance à la grace; que j'eusse nié la possibilité des preceptes; que je n'eusse point mis dans les

reprouvez de pouvoir ſurnaturel & vrayment ſuffiſant pour ſe ſauver ; & qu'au contraire au lieu de tous ces dogmes de foy que ſaint Chryſoſtome repete tant de fois, j'en euſſe fait entrer à leur place de tout oppoſez ; & il faut que je publie hautement qu'on a eu raiſon de s'élever contre ces fautes. Mais je jure encore à Vôtre Grandeur, que tout cela m'eſt échapé ſans aucun deſſein, & pour n'y avoir pas fait aſſez d'attention. C'eſt ce qui m'oblige encore plus à avoüer, comme je l'ay déja fait, que je me ſuis trop legerement engagé à un ouvrage qui paſſoit ma capacité. J'en ſuis tres-fâché, & je voudrois de tout mon cœur y pouvoir remedier, quelque peine qu'il m'en coutaſt, & quelque confuſion que j'en receuſſe dans le monde. Si j'avois aſſez de ſanté & de force, je ferois un effort pour reparer dans ma vieilleſſe des fautes de prés de trente ans ; mais ma foibleſſe dans un âge ſi avancé m'ayant reduit à ne plus écrire, j'eſpere que Vôtre Grandeur ſera ſatisfaite de moy, en faiſant d'une part un deſaveu formel de cet avertiſſement comme d'un ouvrage où je n'ay jamais eu de part, eſtant toûjours demeuré dans les termes de ma Retractation, comme j'y

demeure encore ; & de l'autre proteſtant de tout mon cœur que je n'auray jamais, ny ſur la Trinité, ny ſur l'Incarnation, ny ſur le peché Originel, ny ſur la Liberté, ny ſur la Grace, ny ſur la reſiſtance à la Grace, ny ſur la Predeſtination & la Reprobation, ny ſur la poſſibilité des Commandemens de Dieu, ny ſur la volonté de Dieu & la mort de JESUS-CHRIST pour le ſalut éternel de tous les hommes, d'autres ſentimens que ceux de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, à laquelle je me ſoumets ſans reſerve, preſt à ſigner ſans reſtriction & ſans modification aucune ſur ces points de foy & ſur tout autre tout ce que croit l'Egliſe, & voulant vivre & mourir dans ſon ſein, avec une deference aveugle d'aquieſcement & de conſentement à toute ſa doctrine & une obeïſſance parfaite à ſes ordres. C'eſt, MONSEIGNEUR, la declaration que VÔTRE GRANDEUR a bien voulu me faire écrire qu'elle attendoit de moy. Je la fais de tout mon cœur & tres-ſincerement dans la diſpoſition de faire outre cela tout ce que VÔTRE GRANDEUR m'ordonnera. Je vous ſupplie, MONSEIGNEUR, de me faire la grace de me croire, & que je ſouhaitte-

rois avec une extreme paſſion pouvoir vous faire connoiſtre que je ſuis avec un profond reſpect, une parfaite ſoumiſſion & une entiere reconnoiſſance,

MONSEIGNEUR,

De VÔTRE GRANDEUR,

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur
FONTAINE,

De Viris ce 12. Mars 1694.

Case
Wing
folio
oZ
144
.A1
v.2
no. 76

THE NEWBERRY LIBRARY